

*Institutions financières—Loi*

Ce bill nous vient à une époque où les Canadiens font face à deux crises. D'abord, il y a la crise intérieure causée par le chômage élevé, l'inflation effrénée, le nombre record des faillites de particuliers et d'entreprises commerciales et, de façon générale, la crainte que suscite un avenir très incertain dans tout le pays. Les Canadiens craignent que le gouvernement ne soit tout simplement pas en mesure de mettre au point un programme susceptible de favoriser la reprise. Ils ont l'impression que le gouvernement ne comprend pas les forces financières et économiques qui existent maintenant au Canada.

En plus de la crise intérieure, il existe aussi une crise internationale. Celle-ci touche surtout les habitants du tiers et du quart mondes, ces centaines de millions qui ont faim et dont bon nombre souffrent de malnutrition à divers stades. Près du quart des habitants du globe n'ont pas les infrastructures sociales et économiques de base qu'il leur faudrait pour leur permettre de devenir plus autonomes et indépendants.

Comment nous, parlementaires, pouvons-nous relever ce défi et assumer cette double responsabilité qui consiste à aider la population du monde et à garantir en même temps le bien-être de notre propre économie? Je vais tenter de faire ressortir la raison d'être de cette mesure législative. Sur quels principes s'appuie-t-elle? Je dirais qu'il y en a trois, au fond. Tout d'abord, l'aide internationale comporte un aspect humanitaire auquel les Canadiens sont sensibles depuis longtemps. Puis, à l'opposé de ce désir empreint de générosité, il y a, de la part d'un grand nombre de personnes, la volonté d'enrayer l'infiltration du communisme. C'est pour cette raison, notamment, que nous avons commencé à fournir de l'aide dans les années 50. Notre intérêt envers les pays du tiers monde s'explique partiellement, à l'origine, par la crainte de la poussée communiste. Troisièmement, notre engagement au titre de l'aide internationale repose aussi, j'en suis persuadé, sur les bienfaits que nombre de Canadiens en retirent. Quand on examine la teneur des accords d'aide, on s'aperçoit que malgré le caractère désintéressé, en apparence, de notre soutien aux pays du tiers monde, l'aide profite aussi, le plus souvent, aux entreprises canadiennes et, par conséquent, à l'ensemble des Canadiens.

Si l'on se penche sur les résultats de l'aide que nous avons apportée à titre humanitaire depuis le début des années 50, il en ressort que nos efforts n'ont rien eu de bien extraordinaire. Nous constatons trop souvent que seuls les citoyens les mieux nantis ont su tirer avantage de l'aide que nous destinions à leur pays, ne laissant que des miettes aux plus déshérités.

Quant à notre tentative pour enrayer le communisme—objectif douteux, à mon sens—je soupçonne qu'elle n'a pas été couronnée de succès. Nous avons beaucoup mieux réussi à aider les entreprises canadiennes. Toutefois, il n'y a pas là de quoi se vanter. Si nous tenions vraiment à favoriser les populations du tiers monde, au lieu de vouloir maintenir le *statu quo* dans ces pays, nous conclurions beaucoup plus d'ententes multilatérales que bilatérales et nous aurions ainsi l'assurance que les plus démunis profiteraient davantage de notre aide financière et technique.

Je voudrais signaler trois ou quatre sujets de préoccupation pour le Nouveau parti démocratique, dans l'espoir qu'au moment de l'étude du projet de loi en comité le gouvernement se donnera la peine de nous proposer des solutions.

L'explication détaillée de la façon dont les diverses institutions financières que nous subventionnons dépensent ces fonds

est l'une de ces questions. Par la faute des organes d'information et de certains partis de l'opposition, l'une des difficultés qui se posent pour les parlementaires tient au fait que les exceptions, c'est-à-dire les projets d'aide à l'étranger qui échouent, reçoivent toute la publicité. On invoque ces échecs pour montrer qu'il faudrait réduire l'aide à l'étranger.

Il appartiendra aux députés, quand le bill sera renvoyé au comité, de déterminer les moyens pris par les diverses institutions financières, par exemple la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et d'autres, pour apporter des améliorations sensibles dans les régions où elle déploient leur activité. Nous pourrions alors insister davantage sur les aspects positifs de notre aide à l'étranger. Prenons Belize, par exemple. Un de mes excellents amis en revient après y avoir passé plusieurs mois et il est quelque peu déçu parce que les indigènes ne se rendent pas compte du travail que les Canadiens y accomplissent ni de l'aide financière que nous leur accordons. Les habitants de Belize s'imaginent que les Américains sont responsables du projet qui a été financé par le Canada. J'invite le personnel des Affaires extérieures et de l'ACDI à veiller à ce que, lorsque notre pays finance des projets dans le tiers monde, on le sache bien.

• (1640)

Il faudrait aussi que les fonds versés par notre pays atteignent les gens auxquels l'aide est destinée et j'invite le comité à se pencher sur cette question. On a pu constater au cours de ces dernières années que, trop souvent, l'aide que nous accordons à l'étranger sert tout simplement à maintenir le *statu quo* dans des pays où précisément la situation devrait changer. Et si nous voulons continuer à aider financièrement les pays du tiers monde, il faut absolument veiller à ce que l'argent parvienne aux gens à qui il est destiné.

Par ailleurs, si nous devons financer plusieurs institutions internationales, nous devons aussi voir dans quelle mesure les pays que nous aidons respectent les droits de l'homme. Les Canadiens accordent un intérêt tout particulier à cette question. Lorsque nous finançons des projets et aidons les populations du tiers et du quart mondes, nous devrions insister auprès des gouvernements locaux pour qu'ils respectent davantage les droits de l'homme.

Je voudrais en dernier lieu mentionner un aspect très négatif de notre aide à l'étranger ces dernières années. Nombreux sont les Canadiens, plus particulièrement ceux qui sont originaires d'Europe de l'Ouest, qui s'interrogent sur l'essor de pays comme l'Allemagne de l'Ouest à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Au même titre que le Japon, l'Allemagne fédérale, avec l'aide financière de l'étranger, a reconstruit son économie très rapidement. Beaucoup de Canadiens pensent que la même chose va se passer pour les pays du tiers monde et du quart mondes. Bon nombre d'entre eux se figurent que si on aide financièrement les habitants du tiers et du quart mondes à réaliser certains projets, qu'il s'agisse de mines, d'usines ou autres manufactures, ils vont réagir comme l'ont fait naguère les Allemands de l'Ouest ou les Japonais.

Cette façon de raisonner ne tient pas compte du fait que le Japon, l'Allemagne de l'Ouest et d'autres pays d'Europe de l'Ouest disposaient déjà d'infrastructures sociales très complexes. Ils avaient déjà une longue expérience de systèmes